



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 7 décembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

PRESENTS: 19

ABSENTS EXCUSES : 3

ABSENTS : 1

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Décidé d'adhérer à la convention 2019-2022 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG 42 ;
2. Autorisé de mandater les investissements jusqu'au vote du BP 2019 ;
3. Approuvé les nouveaux tarifs de surtaxe de l'eau pour la part communale ;
4. Adopté la décision modificative n° 1 – budget principal de la commune ;
5. Approuvé le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire ;
6. Adopté les nouveaux tarifs de la Médiathèque ;
7. Approuvé l'amortissement de l'attribution de Compensation en Investissement de LFA ;
8. Approuvé le rapport de la CLECT ainsi que les nouveaux montants d'attribution de compensation ;
9. Approuvé la convention de mise à disposition du service technique de la Commune auprès de LFA pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire ;
10. Approuvé les tarifs 2019 du Golf ;
11. Approuvé l'acquisition et le transfert d'activité par EPORA pour la parcelle AZ 11 – rue de la petite Vitesse ;
12. Approuvé la création d'un groupement de commandes pour la surveillance de la qualité de l'air dans les bâtiments ;
13. Adopté la nouvelle version du tableau de classement des voies communales.

Le Maire,

Christophe BRETTON